

Récit Faits divers

Emeric, l'ado « élevé comme un enfant sauvage » qui avait massacré ses voisins bientôt jugé

Aujourd'hui âgé de 21 ans, Emeric vient d'être renvoyé devant la cour d'assises pour le meurtre, en 2024, en Eure-et-Loir, à coups de couteau à huître, d'un couple de retraités. L'enquête a révélé que l'accusé vivait reclus au domicile familial, sous l'emprise d'un père omnipotent.

Par **Timothée Boutry**



Combres (Eure-et-Loir), le 11 avril 2024. Bernard Adam, 85 ans, et Colette Rey, 75 ans, avaient été tués à coups de couteau à huître dans leur jardin par le fils de leurs voisins. PhotoPQR/L'Écho républicain/Quentin Reix

Émeric a eu « le déclic ». Il a « senti que c'était le moment d'agir ». D'exprimer sa rage et d'évacuer dix-huit ans de frustration à vivre quasiment reclus au sein d'une cellule familiale oppressante dominée par un père omnipotent. « C'est pour ça que je suis sorti. De base, c'était pour tuer quelqu'un », a-t-il rapidement confessé. Le 9 avril 2024, au lieu-dit la Ville-aux-Salmons, à Combres (Eure-et-Loir), l'adolescent a effectivement tué. Deux fois. Il s'est acharné à coups de couteau à huîtres et de coups de pied sur ses voisins, Bernard Adam, 85 ans, et Colette Rey, 75 ans, à qui il n'avait rien à reprocher.

Le couple de retraités était très apprécié sur place, où il venait en villégiature, et à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) où se trouvait sa résidence principale. Lors d'un de ses interrogatoires, Emeric s'est dit « soulagé d'avoir fait du mal », tout en regrettant de s'en être « pris aux mauvaises personnes ». Le 6 août, une juge d'instruction de Chartres a mis en accusation l'adolescent devant la cour d'assises pour l'assassinat de Bernard

Adam et le meurtre de son épouse. Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Son état psychique sera au cœur des débats.

Besoin de se « défouler »

Le 10 avril 2024, une riveraine alerte après avoir découvert les corps inanimés de ses voisins dans leur jardin. Au total, 162 plaies sont relevées sur la dépouille de Bernard Adam, 140 sur celle de son épouse, notamment dans la zone cervicale. Ils présentent des lésions de défense et des contusions. Colette Rey est quasiment méconnaissable. Les défunts sont décrits comme des gens sympathiques à qui personne ne connaît d'ennemi. Tout au plus est-il fait mention d'une altercation survenue quelques années plus tôt avec leur voisin, le père d'Emeric, pour une histoire de chien.

L'adolescent est entendu. Dans un premier temps, il raconte avoir fait un footing. Il serait tombé dans une flaque d'eau, raison pour laquelle il aurait mis ses vêtements à tremper. Mais, lors de la perquisition au domicile familial, les gendarmes découvrent du sang sur ses baskets et son pantalon et l'interpellent immédiatement, non sans mal. Sous l'impulsion de son père qui l'encourage à les « défoncer », Emeric assène des coups de poing aux gendarmes qui parviennent à le maîtriser.

« C'est moi l'auteur », admet l'adolescent dès le début de sa garde à vue. Au gré de ses différentes auditions, son récit n'a quasiment pas varié. Il raconte qu'en ce début de soirée du 9 avril, un conflit éclate avec son père pour des tartines à commander pour le dîner. L'incident de trop. L'adolescent tape sur la porte d'une armoire mais cela ne suffit pas. Sa colère est « plus grande que d'habitude » et il ressent le besoin de se « défouler ». Il s'échappe par le jardin.

Le « déclic » a lieu lorsqu'il aperçoit Bernard Adam tondre sa pelouse. Emeric retourne chez lui récupérer une paire de gants et le couteau à huître qu'il a acquis lors d'une fugue, un an plus tôt. Il escalade le mur de la propriété, puis se cache derrière un arbre en attendant que l'homme lui tourne le dos : c'est « le bon moment ».

Alertée par les cris de son mari, Colette Rey fait irruption dans le jardin et subit à son tour le déferlement de violence d'Emeric. « L'acte est d'une sauvagerie inouïe. Les Adam ont dû assister ensemble au massacre et à l'agonie de l'autre », relève M^o Karine Guedj Benadava, avocate de leur fils unique. « Mon client est dévasté par la perte de ses parents. Faire son deuil dans de telles circonstances est pour l'heure impossible. »

Il n'a jamais fréquenté d'établissement scolaire

Une fois ses crimes accomplis, Emeric retourne chez lui. se lave, avale sa tartine froide, retourne vérifier que ses victimes sont bien mortes, regarde des vidéos et se couche. Il confirme qu'il n'avait aucun conflit avec le couple, si ce n'est que l'hostilité entre eux et son père lui a fait penser que cela pourrait « rendre service » à ce dernier.

Plusieurs proches de la famille d'Emeric sont interrogés sur sa personnalité. Ils insistent sur son mutisme et son absence d'émotion apparente. Les investigations dévoilent une famille évoluant en vase clos avec un enfant unique élevé par une mère effacée et soumise et un père narcissique et paranoïaque ayant imposé ce mode de vie clanique après avoir souffert de carences affectives. Ainsi Emeric n'a-t-il jamais fréquenté aucun établissement scolaire : entre le CP et l'obtention de son bac, il a uniquement suivi des enseignements à distance à domicile. Au moment des faits, il suivait une formation en mécanique en distanciel

Lors de son dernier interrogatoire, Emeric s'est épanché sur son enfance « saccagée », sous l'emprise d'un père avec lequel il vivait quasiment en autarcie. Totalelement isolé, il n'a jamais eu d'amis ni de relations amoureuses. Il n'est sorti seul de chez lui qu'à deux reprises lors de sa fugue et au moment des faits. L'adolescent confesse avoir songé à s'en prendre à son père. « En tuant M. Adam, c'est comme si je tuais mon géniteur », a-t-il confié.

« Une bombe à retardement »

L'expert psychologue souligne que son histoire familiale et la soumission absolue à son père ont généré chez lui de multiples carences. Les experts psychiatres n'ont, eux, relevé aucune pathologie mentale mais des traits de personnalité « proches du spectre autistique avec une incapacité à percevoir et exprimer les émotions et une impulsivité pathologique ». Ils ont estimé que son discernement était altéré.

« La configuration familiale mortifère, l'incapacité à verbaliser les émotions, l'accumulation de haine et de rancœur vis-à-vis de son père avaient fait d'Emeric une bombe à retardement », synthétise la juge à propos de cette expertise. Selon les médecins, le passage à l'acte était imprévisible, y compris pour Emeric lui-même

L'éloignement d'avec son père consécutif à son incarcération semble avoir été bénéfique à Emeric. « C'est terrible de constater qu'il n'a jamais été aussi libre et sociabilisé que depuis qu'il est en détention, constate Me Marie Dosé l'une de ses avocats. Il a été élevé comme un enfant sauvage, rabroué dans ses émotions depuis son premier âge jusqu'au jour où ça a craqué. »

Même si elle peut entendre que l'éducation de l'accusé a eu une incidence sur son développement psychologique, M^o Karine Guedj Benadava observe que « ce jeune homme a certes été surprotégé mais nullement martyrisé. L'éducation n'explique pas tout » avance-t-elle. Les dates du procès ne sont pas encore connues.